

POSITIVE OU NEGATIVE LA DISCRIMINATION?

Jean-Claude GUERIN

L'importation d'un concept anglo-saxon dans notre vocabulaire se veut justifier et légitimer une perspective d'action contre les inégalités quelles qu'elles soient. Intention louable sans doute mais, ce faisant, en toute bonne conscience, on télescope deux notions en détournant le sens précis de discriminer;

Discriminer est tout simplement faire acte de discrimination c'est à dire distinguer selon des critères ou caractères définis, séparer des choses, des objets, des êtres. Une fois la discrimination effectuée ou reconnue qu'en faire? Le terme de discrimination a un sens a priori négatif: toute distinction, toute séparation est considérée comme mise à l'écart ou stigmatisation. La discrimination n'est, en elle-même, ni positive ni négative, mais son effet, son résultat ou son objet peut l'être selon l'usage qui en est fait.

Discriminer la société selon le critère des catégories socio professionnelles est un outil d'analyse comme celui de distinguer les types d'habitat ou l'usage des moyens de transport. Mais concernant la discrimination de collectivités ou d'individus, il s'agit d'une négation de la valeur et du principe d'égalité des droits et d'un refus de prise en compte des seules capacités ou compétences des personnes indépendamment de leurs origines, de leur couleur, de leur situation.

Qu'on le veuille ou non le terme discriminant recèle une connotation négative et y ajouter le qualificatif positif ne change rien sauf de renforcer des conceptions d'apartheid, en accordant des droits ou imposant des obligations fondés sur des critères spécifiques. Si l'on veut agir contre les discriminants visibles (couleur, origine) ou sociaux (habitat, emploi) c'est par des actions menées sur les conditions de vie, de travail par la reconnaissance des capacités et des besoins indépendamment des situations pour assurer une égalité d'accès et de traitement.

Cela se traduit par donner plus, mieux et autrement à ceux qui ont moins, peu et différemment. En faisant attention: la couleur de la peau par exemple est-elle un moins, un nom à consonance étrangère est-il un moins, habiter tel quartier est-il un plus ou un moins? Agir contre les effets des discriminations c'est être indifférent aux situations pour n'envisager que les besoins des personnes au regard d'une égalité réelle.

La positivité de la discrimination entraîne le renforcement des antagonismes, par l'oubli ou la négation des valeurs universelles et aboutit à justifier les relégations dont sont victimes les discriminés à cause de leur peau, de leur nom, de leur habitat ou de leurs conditions sociales.

En revanche que l'on définisse, pour lutter contre les situations de discrimination, des politiques d'actions prioritaires et positives en faveur de ceux qui en sont victimes ("l'affirmative action"?) n'est-il pas un choix qui se réfère aux valeurs d'égalité et de solidarité et se pose en termes de justice et d'équité?

La mise en œuvre de l'égalité des droits et des personnes passe par l'équité et non par la discrimination.